

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ IsoTex R70

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

1. Nom de la substance ou du mélange et de l'entreprise**1.1. Identifiant de produit**

Nom de la substance / Nom commercial IsoTex R70

1.2. Identification pertinente Utilisation de la substance ou du mélange et usages déconseillés

Utilisation identifiée pertinente : Le enduit est destiné à une application manuelle ou mécanique à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments. Le plâtre se caractérise par une forte adhérence au substrat, une facilité de traitement, une absorption de surface réduite et un temps de traitement prolongé. Résistant au givre, résistant aux intempéries, le plâtre a une longue durée de vie et une faible absorption.

Restriction d'utilisation recommandée :

Détails du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité**Fabricant / Fournisseur**

Entreprise : Fabriqué dans l'UE pour SICC Coatings GmbH

Téléphone : +421903805121

Fax : +49(0) 30 / 500 196-20

Adresse e-mail : info@climatecoating.sk

Personne responsable/émetteuse : Technologie d'application / Recherche et développement

1.3. Numéro d'urgence

Centre d'information de toxicologie, Na bojišti 1, 128 08 Prague 2
Téléphone : +420 224 919 293, 224 915 402

2. Dangers possibles**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008

Irritation cutanée, catégorie 2 : H318 Cause de graves lésions oculaires.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1B : H317 peut provoquer des réactions cutanées allergiques.

Toxicité spécifique des organes cibles – exposition unique, catégorie 3 : H335 peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments de marquage

Éléments de marquage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Symbole de danger :

**Mot signal :**

Danger

Avertissements de danger :

H315 irrite la peau.

H318 Cause de graves lésions oculaires.

H335 peut irriter les voies respiratoires.

Note de sécurité :

P101 Si une attention médicale est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette du fabricant prêt.

P102 Tenez-le hors de portée des enfants.

P261 Éviter l'inhalation de poussière.

P280 Utilisez des gants de protection/vêtements de protection/lunettes de protection/visière.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : RINÇEZ DOUCEMENT À L'EAU PENDANT QUELQUES MINUTES. Si elles sont portées, retirez vos lentilles de contact et retirez-les si possible. Continue de rincer.
P310 : Appelez immédiatement un CENTRE DE TRAITEMENT DES POISONS ou un médecin.
P302+P352 : EN CONTACT AVEC LA PEAU : LAVEZ AVEC BEAUCOUP DE SAVON ET D'EAU. Pour irritation cutanée ou éruption cutanée
P333+P313 : Consultez un médecin.
P304+P340 : INSPIRER : Déplacer la personne vers de l'air frais et la maintenir dans une position qui facilite la respiration.
P312 Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/emballage à un point de collecte désigné conformément à la réglementation locale.
Ingrédients dangereux : ciment Portland, hydroxyde de calcium.
Informations supplémentaires : Le mélange humide peut endommager les produits en aluminium et d'autres métaux de base.

Déclarations supplémentaires de danger : non applicables

Avertissement solide pour les aveugles : Non

Fermeture sécurisée pour enfants : non

Autres éléments de marquage :

non applicable

2.3. Autres dangers

Le contact répété, en particulier avec une préparation humide avec une peau non protégée, peut entraîner une irritation cutanée (dermatite de contact irritante) et, chez certaines personnes, peut entraîner une dermatite de contact allergique. Après mélange à l'eau, un mélange fortement alcalin se forme, qui peut attaquer l'aluminium ou nuire aux organismes aquatiques ou aux plantes à des valeurs de pH élevées. Le mélange ne répond pas aux critères pour le PBT ou le vPvB selon l'annexe XIII du Règlement européen 1907/2006.

3. Composition / informations sur les ingrédients

3.1. Tissu

Le produit est un mélange

3.2. Mélanges

Le produit contient les substances dangereuses suivantes :

Nom chimique :

Nom : Portland Cement

Numéro CAS : 65997-15-1

Numéro EC (EINECS) : 266-043-4

Numéro d'index :

Numéro d'enregistrement :

Contenu en % : 25 - 30 %

Classification selon la directive 1999/45/CE

Symbole de danger, expressions en R

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 : code de classe et catégorie de danger H

irritant, Xi

R37/38-41,

sensibilisation, R43

Irritation de la peau. 2, H315

Barrage Eye 1, H318

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

STOT SE 3, H335

Nom chimique : hydroxyde de calcium

Nom :

Numéro CAS : 1305-62-0

Numéro EC (EINECS) : 215-137-3

Numéro d'index :

Numéro d'enregistrement :

Contenu en % : 15 - 20 %

Classification selon la directive 1999/45/CE

Symbole de danger, expressions en R

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 : code de classe et catégorie de danger H

irritant, Xi, R37/38-41

sensibilisation, R43

Irritation de la peau. 2, H315

Barrage Eye 1, H318

STOT SE 3, H335

Le texte intégral des phrases R et H se trouve à la Section 16.

4. Mesures de premiers secours

4.1. Description de la mesure de premiers secours

Informations générales

Un traitement médical immédiat n'est généralement pas nécessaire. Si des problèmes de santé surviennent après avoir manipulé la préparation, consultez un médecin en cas de doute ou de symptômes persistants et montrez cette carte ou cette étiquette. Il est toujours important de s'assurer que la personne atteinte reste calme et ne prenne pas froid.

En cas d'inconscience, placez la personne atteinte dans une position stable sur le côté, inclinez légèrement la tête, et en aucun cas n'administrez quoi que ce soit (liquide) par la bouche. Les premiers intervenants n'ont pas besoin d'équipement de protection individuelle, mais doivent éviter le contact avec le mélange humide. Parlez au médecin des premiers secours.

Après inhalation

Interrompez l'exposition et sortez la victime à l'air frais. La poussière de la gorge et des cavités nasales devrait disparaître d'elle-même. Si une irritation ou des nausées, une toux ou d'autres symptômes persistants persistent ou apparaissent plus tard, consultez un médecin.

Après contact cutané

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lorsque le mélange est sec, retirez-le de la peau et rincez-le avec beaucoup d'eau. Avec un mélange humide, lavez la peau avec beaucoup d'eau. Si une irritation ou une brûlure de la peau survient, consultez un médecin.

Après le contact visuel

Ne vous frottez pas les yeux afin de ne pas endommager la cornée par des dommages mécaniques. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. Inclinez la tête sur le côté de l'œil affecté, ouvrez largement les paupières, puis rincez immédiatement soigneusement l'œil ou les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 30 minutes pour éliminer toutes les particules. Évitez de toucher l'œil affecté. Si possible, utilisez de l'eau isotonique (0,9 % de NaCl). Consultez un spécialiste des maladies professionnelles ou un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

Après avoir avalé

Ne provoquez pas de vomissements, rincez la bouche avec de l'eau, donnez beaucoup d'eau à boire. Consultez un médecin ou contactez le Centre d'information toxicologique.

4.2. Principaux symptômes aigus et retardés ainsi que leurs effets

Symptômes :

(Effets à attendre selon la composition du mélange)

Contact cutané : Le mélange de ciment peut irriter la peau s'il reste en contact prolongé (sur une peau humide, par exemple en transpirant ou en mouillant la peau) ou peut provoquer une dermatite cutanée s'il y entre en contact répété. Un contact prolongé de la peau avec le mélange humide peut entraîner de graves brûlures (gravures), qui sont initialement indolores.

Contact visuel : Le contact visuel avec le mélange de ciment peut causer des dommages oculaires graves et possiblement irréversibles.

Inhalation : L'inhalation prolongée ou répétée augmente le risque de développer une maladie pulmonaire.

Risques :

4.3. Signes d'une assistance médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traitement :

Emportez la fiche de sécurité avec vous pour la visite chez le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Agent extincteur

Adapté :

Le produit est non inflammable. Pour éteindre les incendies ambiants, choisissez un agent extincteur qui respecte l'environnement.

Inadaptés pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers posés par ce mélange

Elles ne sont pas connues. Le mélange est non inflammable ou explosif et ne favorise pas la combustion d'autres matériaux.

5.3. Instructions pour la lutte contre les incendies

Utilisez des appareils respiratoires autonomes et généralement des équipements d'extinction (évités le contact avec la peau et les yeux). Empêchez la fuite d'eau éteinte ou de mélange éteint dans le système d'égouts et l'eau.

6. Mesures en cas de libération accidentelle

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à utiliser en cas d'urgence

Empêchez les personnes qui ne participent pas au nettoyage des conséquences de la fuite de se déplacer vers des endroits où elles pourraient être contaminées par le produit déversé. Assurer une ventilation sans courants d'air à l'intérieur des bâtiments. Lors du nettoyage, choisissez des méthodes qui n'augmentent pas la formation d'aérosols de poussière (voir section 6.3). Avec les méthodes humides, un sol ou un substrat non nettoyé peut devenir glissant. Utilisez l'équipement de protection individuelle recommandé au travail (voir section 8).

6.1. Mesures de protection de l'environnement

Éviter les fuites et la propagation des déversements. Gardez le matériau aussi sec que possible. Si possible, couvrez la zone pour éviter les risques de poussière inutiles. Empêcher une pénétration incontrôlée dans les plans d'eau et les égouts (élévation du pH). Tout rejet majeur dans les cours d'eau doit être signalé à l'Agence de l'environnement ou à une autre autorité compétente.

6.2. Méthodes et matériaux pour la rétention et la purification

Récupérez mécaniquement le matériau sec renversé et réutilisez-le s'il n'est pas contaminé. Utilisez des méthodes de nettoyage chimique telles que l'aspirateur ou l'aspirateur (avec des filtres à air). N'utilisez pas d'air comprimé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

Il est également possible d'effectuer un nettoyage à l'eau (pulvérisation d'eau ou de brume), d'empêcher la poussière de monter, d'essuyer la poussière et d'enlever la boue résultante. Retirez le mélange humide de la même manière. Laissez la boue se solidifier et retirez-la conformément à l'article 13.

6.3. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle, veuillez consulter la Section 8.

Pour des informations sur l'élimination des déchets, veuillez consulter la Section 13.

7. Mesures en cas de libération accidentelle

7.1. Mesures de protection pour une manipulation en toute sécurité

Notes sur la manipulation en toute sécurité :

Lisez les instructions d'utilisation. Ne pas inhaler de poussière lors de la manipulation du mélange sec, travailler dans des zones bien ventilées, utiliser un équipement de protection pour éviter l'inhalation de poussière (voir section 8). Évitez le contact avec les yeux et la peau lors du traitement avec un mélange sec ou humide en utilisant un équipement de protection individuelle (voir section 8). Gardez les outils de travail propres là où ils touchent vos mains. Si les vêtements de travail et les équipements de protection sont tellement souillés que le mélange pénètre sous la surface de la peau ou que l'humidité pénètre à l'intérieur de l'équipement de protection ou des vêtements de travail, remplacez-les dès que possible par des équipements propres et secs. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas au travail, respectez les mesures générales de sécurité et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

Mesures pour se protéger contre le feu et les explosions :

aucun

7.2. Conditions pour un stockage sûr en tenant compte de la compatibilité environnementale

Informations sur les conditions de stockage :

Conservez dans l'emballage d'origine scellé, dans un endroit sec, à l'abri de l'humidité, séparé de la nourriture, des boissons et de l'alimentation. Un possible gel du produit n'affecte pas sa fonctionnalité. Restez hors de portée des enfants.

Exigences pour les salles de stockage et les conteneurs :

sec

Classe de stockage :

13

7.3. Applications finales spécifiques

aucun nommé

8. Limitation et surveillance de l'exposition / Équipement de protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Limites d'exposition professionnelle et/ou limites biologiques

Limites d'exposition professionnelle (OEL) Allemagne

Le mélange contient des substances pour lesquelles les concentrations maximales autorisées suivantes dans l'atmosphère de travail sont spécifiées en République slovaque conformément au décret gouvernemental n° 1. 361/2007 ECR, tel que modifié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

Nom chimique Numéro CAS PELc (mg/m3) Note
NPK-P
Portland Cement 65997-15-1 10 - -
Hydroxyde de calcium 1305-62-0 2 4 -

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Pour limiter l'exposition, il faut prévenir la formation de poussière. De plus, un équipement de protection approprié est recommandé. La protection oculaire (par exemple, lunettes de protection ou protection faciale) doit être utilisée si le type et la méthode d'utilisation ne peuvent pas exclure un contact possible avec les yeux (par exemple, procédé fermé), d'autres protections faciales, vêtements de protection et chaussures de sécurité. Assurez-vous que le lieu de travail est suffisamment ventilé. ou la ventilation. Si cela n'est pas possible, utilisez un équipement de protection individuelle pour la protection respiratoire. La manipulation des mélanges secs et le nettoyage du lieu de travail doivent être assurés par des techniques qui n'augmentent pas la concentration de poussière dans l'atmosphère de travail. Lorsqu'on travaille avec des mélanges secs en dehors des installations de construction, il est nécessaire que l'ouvrier se déplace dans la direction opposée au flux de vent depuis le point de sortie des particules de poussière dans l'air dans le vent. En cas de possibilité de contact visuel lors de la manipulation du produit, il est recommandé de fournir une source d'eau à portée de main pour un bain oculaire rapide.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux et du visage :

Si un masque de protection intégrale n'est pas utilisé lors du traitement du mélange sec, il convient de porter des lunettes de sécurité denses pour empêcher les particules de poussière d'entrer dans les yeux. Il est également nécessaire de porter des lunettes de sécurité lors de la manipulation de mortier ou de colle humides, où il y a un risque d'éclaboussures de matériau. Surtout quand on lance ou on applique du mortier au-dessus de la hauteur de la tête.

Protection de la peau :

Puisque les mélanges secs et humides irritent la peau, l'exposition doit être minimisée autant que techniquement possible. Le travail nécessite le port de gants protecteurs, de vêtements de protection intégrale disponibles dans le commerce avec des manches et pantalons ajustés qui empêchent la poussière d'entrer, ainsi que le port de chaussures résistantes aux alcalins et à la poussière.

Protection respiratoire :

Lors de l'ouverture du paquet avec le mélange sec, lors du versement du paquet ou lors du transfert du mélange sec dans des contenants de travail, et au début, lorsque l'eau de mélange est ajoutée au mélange sec, il est nécessaire de porter un masque ou un respirateur avec un filtre à poussière ayant un facteur de protection d'au moins 10.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|--|-----------------------|
| État physique : | solide meuble, poudre |
| Couleur : | Du gris à la crème |
| Odeur : | inodore |
| Seuil d'odeur : | Inconnu |
| Pression de vapeur : | Inconnu |
| Valeur du pH : | Inconnu |
| Point de fusion/point de congélation : | Inconnu |
| Début de l'ébullition : | Inconnu |
| Point de choc : | Inconnu |
| Vitesse d'évaporation : | Inconnu |
| Inflammabilité : | Inconnu |
| Limite supérieure d'explosion : | Inconnu |
| Limite inférieure d'explosion : | Inconnu |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

| | |
|---|---------|
| Propriétés oxydantes : | Inconnu |
| Densité : | Inconnu |
| Densité de vapeur (20 °C) : | Inconnu |
| Température d'auto-allumage : | Inconnu |
| Coefficient de distribution n-octanol/eau : | Inconnu |
| Température de décomposition : | Inconnu |
| Propriétés explosives : | Inconnu |
| Viscosité : | Inconnu |
| Contenu solide : | Inconnu |
| Finesse : | Inconnu |

9.2. Autres informations

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Lorsqu'il est mélangé à de l'eau, un mélange fortement alcalin se forme, qui durcit progressivement. Après que tout le mélange a durci, une masse stable se forme.

10.2. Stabilité chimique

En usage normal, le produit reste stable tant qu'il est stocké et manipulé conformément à la réglementation. Protégez le mélange des effets de l'eau et de l'humidité. Il n'y a pas de décomposition. Gardez le produit au sec. Tout contact avec des matériaux incompatibles doit être exclu.

Le mélange humide est alcalin/alcalin et réagit avec les acides, les sels d'ammonium, l'aluminium ou d'autres métaux de base. Le ciment Portland se dissout dans de l'acide fluorhydrique et forme du gaz sétrafluorure de silicium corrosif. Les ciments Portland réagissent avec l'eau pour former des silicates et de l'hydroxyde de calcium. Les silicates dans les ciments réagissent avec de puissants agents oxydants tels que le fluor, le fluorure de bore, le chlorofluorure, le fluorure de manganèse et le difluorure d'oxygène.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

L'utilisation incontrôlée de poudre d'aluminium doit être évitée, car l'hydrogène est produit/développé lors de la réaction avec le ciment et l'hydroxyde de calcium. L'hydroxyde de calcium réagit de façon exothermique avec les acides. Après un chauffage au-dessus de 580 °C, l'hydroxyde de calcium se décompose pour former de l'oxyde de calcium (CaO) et de l'eau (H₂O) : $\text{Ca(OH)}_2 \rightarrow \text{CaO} + \text{H}_2\text{O}$. L'oxyde de calcium réagit avec l'eau pour produire de la chaleur. Cela peut être dangereux pour les matériaux inflammables.

10.4. Conditions à éviter

Évitez l'exposition à l'air et à l'humidité pendant le stockage, car cela peut entraîner une perte de qualité du produit (coagulation).

10.5. Matériaux incompatibles

acides, sels d'ammonium, aluminium ou autres métaux de base.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Disposition

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

b) Effet corrosif sur la peau

En fonction des propriétés des composants individuels, le mélange était classé comme suit :

Dommages oculaires sévères, catégorie 1 – dommages oculaires. 1 (H318)

Irritation cutanée, catégorie 2 – irritation cutanée. 2 (H315)

c) Lésions ou irritations oculaires sévères

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

d) Sensibilisation des voies respiratoires/peau

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

e) Mutagénicité des cellules germinales

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

f) Cancérogénicité

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

(g) Toxicité reproductive

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

(h) Toxicité spécifique des organes cibles en cas d'exposition répétée

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

(i) Toxicité spécifique des organes cibles pour une exposition unique

En fonction des propriétés de chaque composant, le mélange était classé comme suit :

Toxicité spécifique des organes cibles – exposition unique, irritation respiratoire – STOT SE 3 (H335)

(j) Risque d'opération

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

k) Perturbations endocriniennes affectant la santé humaine

non destiné au mélange ; En raison des propriétés des composants individuels, le mélange ne correspond pas à cette classification

12. Affirmations environnementales

12.1. Toxicité

non déterminé pour le mélange, ce n'est pas à attendre en raison de la nature des composants individuels

Hydroxyde de calcium, CAS 1305-62-0

LC50 (96h) pour les poissons d'eau douce : 50,6 mg/l

LC50 (96h) pour les poissons marins : 457 mg/l

EC50 (48h) pour les invertébrés d'eau douce : 49,1 mg/l

LC50 (96h) pour les invertébrés marins : 158 mg/l

EC50 (72h) pour les algues d'eau douce : 184,57 mg/l

NOEC (72h) pour les algues : 48 mg/l

NOEC (14j) pour les invertébrés marins : 32 mg/l

EC10/LC10 ou NOEC pour les micro-organismes du sol : 2000 mg/kg de sol sec

EC10/LC10 ou NOEC pour les micro-organismes du sol : 12000 mg/kg sol sec

NOEC (21j) pour les plantes terrestres : 1080 mg/kg

À forte concentration, l'hydroxyde de calcium est utilisé pour désinfecter les boues résiduelles en augmentant la température et le pH.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

Effet aigu dû à un changement de pH – bien que l'hydroxyde de calcium soit utilisé pour ajuster l'acidité de l'eau, sa teneur peut être augmentée de plus de 1 g/l, ce qui est dangereux pour la vie aquatique. Un pH > 12 diminue rapidement en raison de la dilution et de la conversion en carbonate.

12.2. **Persistance et dégradabilité**

non destiné au mélange, ce n'est pas à attendre en raison de la nature des composants individuels

12.3. **Potentiel de bioaccumulation**

non déterminé pour le mélange, ce n'est pas à attendre en raison de la nature des composants individuels

12.4. **Mobilité au sol**

non destiné au mélange, à ne pas s'attendre en raison de la nature des composants individuels ; Après que le produit a durci à l'eau, un produit solide stable est créé. L'hydroxyde de calcium lui-même est à peine soluble dans l'eau et a une faible mobilité dans la plupart des sols. Il est utilisé, entre autres, comme engrais.

12.5. **Résultat de l'évaluation PTB et vPvB**

Ne contient aucune substance PBT ni vPvB

12.6. **Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune donnée disponible

12.7. **Autres effets nocifs**

Aucune donnée disponible

13. **Note sur l'élimination**

13.1. **Processus de traitement des déchets**

Méthodes adaptées pour éliminer le mélange et les emballages contaminés. Le mélange (restes) et l'emballage vide doivent être éliminés ou remis pour élimination en tant que déchets dangereux dans un lieu désigné par la municipalité pour l'élimination des déchets dangereux, conformément à la législation en vigueur par une entreprise professionnellement qualifiée. Les déchets doivent être protégés contre les fuites dans l'environnement. L'utilisation d'équipements de protection individuelle est recommandée lors de la manipulation des déchets (voir 8.2).

Poussière : 10 13 06 Polluants solides et poussière (sauf les déchets des numéros 10 13 12 et 10 13 13)

Produit inutilisé :

10 13 11 Déchets composites cimentaires autres que ceux couverts par 10 13 09 et 10 13 10

10 13 14 Béton et boues de béton

Produit après mélange avec de l'eau (et durci) : 17 01 01 Béton

Emballage : selon le type d'emballage Groupe d'emballage 15 01 xx (principalement 15 01 01 à 15 01 03)

Traitement des emballages contaminés

Loi n° 477/2001 Coll., sur l'emballage, telle que modifiée de temps à autre

Code des déchets conformément à l'Ordonnance sur l'annuaire des déchets (AVV)

14. **Détails du transport**

14.1. **Numéro ONU**

non applicable

14.2. **Désignation officielle de transport maritime par l'ONU**

ADR/RID

non applicable

Code IMDG / OACI-TI / IATA-DGR

non applicable

14.3. **Classe de danger de transport**

non applicable

14.4. **Groupe d'emballage**

non applicable

14.5. **Risques environnementaux**

non applicable

14.6. **Précautions particulières pour l'utilisateur**

non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

- 14.7. Transport de fret en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et conformément au Code IBC**
non applicable

15. Législation

- 15.1. Règles de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / législation spécifique pour la substance ou le mélange**

Réglementations de l'UE

Règlement du PE et du Conseil (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), tel que modifié ; Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP), tel que modifié ; la directive 67/548/CEE sur l'approximation des lois relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses (DSD) ; Directive 1999/45/CE sur l'approximation des lois, règlements et mesures administratives des États membres concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses telles que modifiées (DPD) ; Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route (ADR)

Réglementations nationales

Loi n° 258/2000 Coll. Protéger la santé publique, telle que modifiée ;
Loi 262/2006 Coll., Code du travail, telle que modifiée ;
Décret gouvernemental n° 361/2007 Coll., déterminant les conditions de protection de la santé des travailleurs sur le lieu de travail, tel que modifié ; 201/2012 Coll. sur la protection de l'air et ses dispositions de mise en œuvre ;
Loi n° 185/2001 Coll. sur les déchets, telle que modifiée, et ses règlements d'application ;
Loi n° 477/2001 Coll. sur l'emballage tel que modifié.

- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Règlement du PE et du Conseil (CE) n° 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), tel que modifié ; Règlement du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges (CLP), tel que modifié ; la directive 67/548/CEE sur l'approximation des lois relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances dangereuses (DSD) ; Directive 1999/45/CE sur l'approximation des lois, règlements et mesures administratives des États membres concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses telles que modifiées (DPD) ; Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la route (ADR)

16. Autres informations

Modifications par rapport à la dernière version

Remplace la fiche technique depuis : 14.07.2024

Références et sources de données

Règlement (CE) n° 1907/2006 de REACH, modifié pour la dernière fois par le Règlement (UE) 2017/1000
Le règlement CLP (CE) n° 1272/2008, tel que modifié pour la dernière fois par le règlement (UE) 2017/776

Internet

<http://www.baua.de>
<http://publikationen.dguv.de>
<http://dguv.de/ifa/stoffdatenbank>
<http://www.gischem.de>
<http://echa.europa.eu/en/candidate-list-table>

les méthodes mentionnées à l'article 9 du Règlement (CE) n° 1272/2008 ont été utilisées pour évaluer les informations en vue de la classification.

Les propriétés dangereuses du produit ont été évaluées conformément à l'annexe I du Règlement (CE) n° 1272/2008 (Règlement CLP).

Texte des déclarations de danger et/ou de sécurité mentionnées à la Section 2

R-phrase :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ **IsoTex R70**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

créé: 14.07.2020

révisé: 11.05.2026

R 20/22 : Nocifs par inhalation et ingestion
R 36 : Irrite les yeux
R 37 : Irrite les voies respiratoires
R 38 Irrite la peau
R 41 : Risque de dommages oculaires graves
R 43 Sensibilisation possible par contact cutané

Expression en H :

H315 irrite la peau.

H317 peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

H318 Cause de graves lésions oculaires.

H335 peut irriter les voies respiratoires.

Phrase P :

P101 Si une attention médicale est nécessaire, ayez le contenant ou l'étiquette du fabricant prêt.

P102 Tenez-le hors de portée des enfants.

P261 Éviter l'inhalation de poussière.

P280 Portez des gants de protection / vêtements de protection / des lunettes / une visière.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT VISUEL : RINCEZ DOUCEMENT À L'EAU PENDANT QUELQUES MINUTES.

Si elles sont portées, retirez vos lentilles de contact et retirez-les si possible. Continue de rincer.

P310 : Appelez immédiatement un CENTRE DE TRAITEMENT DES POISONS ou un médecin.

P302 + P352 : EN CONTACT AVEC LA PEAU : LAVEZ AVEC BEAUCOUP DE SAVON ET D'EAU. Pour irritation cutanée ou éruption cutanée

P333 + P313 : Consultez un médecin.

P304 + P340 : À L'INSPIRATION : Déplacer la personne vers l'air frais et la maintenir dans une position qui facilite la respiration.

P312 Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/emballage à un point de collecte désigné conformément à la réglementation locale.

Zone d'affichage des données :

Application Technology Phone +49 (0) 30/500196-0

En savoir plus

Avertissement de responsabilité : Nous avons obtenu les informations contenues dans cette FDS auprès de sources que nous jugeons fiables. L'exactitude des informations, sous forme imprimée, n'est pas garantie. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle, et peuvent également être en dehors de notre zone d'information. Pour ces raisons et d'autres, nous ne prenons aucune responsabilité et déclinons expressément toute perte, dommage ou dépense pouvant découler ou être liés à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée pour ce produit et ne peut être utilisée qu'avec lui.

Ces informations ne décrivent que les exigences de sécurité des produits et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne constituent pas une garantie des propriétés du ou des produits décrits au sens des dispositions légales de la garantie. Les caractéristiques du produit se trouvent dans les brochures de produits concernées.

Code de marchandises/Numéro de tarif douanier : 68069000